



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 32  
 Pouvoirs ..... 09  
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-10 : MODIFICATION DES TARIFS DES CIMETIÈRES ET DU COLUMBARIUM**

Le jeudi 20 juin à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules-Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

**Pouvoirs :**

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme MONIER, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-06-05 du 08 juin 2022 portant actualisation des tarifs des concessions du colombarium ;

Vu la délibération n° 2023-07-33 du 06 juillet 2023 portant actualisation des tarifs des cimetières et du colombarium ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 11 juin 2024 ;

Considérant le contexte d'inflation et, de ce fait, la nécessité de procéder à une réévaluation de 2 % des tarifs des cimetières et du colombarium ;

Après en avoir délibéré,

### **À la majorité par,**

#### **- 34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MANTEL Serge

MONIER Annick

MILOTI Donni

CARRATALA Henri

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

AÏDOUDI Salem

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard

MAKHLOUF Dounia

LAFARGUE Jean-Claude

GUIMARAES Odette

LEROUX Pierre-Olivier

MARKARIAN Olivier

CHASSAIN Clément

BERNARD Anne

BARATTA Jean-Pierre

BERTHE Éloïse

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

BORDES Roselyne

LE COZ Lucie

DI IORIO Rina

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

ADLANI Myriam

DJABALI Sara

CRALIS Christophe

MAUROBET Catherine

Pouvoir à CARCREFF Corinne

Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa

Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine

Pouvoir à CHASSAIN Clément

Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier

Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène

Pouvoir à MILOTI Donni

Pouvoir à ARNAUD Philippe

Pouvoir à MANTEL Serge

#### **- 3 voix contre :**

BITATSI-TRACHET Françoise

JOLY Nathalie

TRILLAUD Laurent

#### **- 4 abstentions :**

BONINI Bruno

HODÉ Laurence

PERRAULT Gérard

ROSSINI Christel

Article Unique : Adopte la majoration de 2% des tarifs des cimetières et du colombarium à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, selon le barème suivant :

- **Concessions :**

Concession de 15 ans (pleine terre - 1 place)	174 €
Concession de 30 ans	411 €
Concession de 50 ans (nouveau cimetière)	1 755 €

- **Carte d'accès Cimetière :**

Première délivrance	gratuite
A compter de la 2 <sup>ème</sup> demande de carte (si perte, vol ou nouveau membre de la famille)	14.00 €

- **Vacations de police :**

Départ de corps pour crémation (ou fermeture de cercueil sans famille)	24.00 €
---	---------

- **Colombarium**

Concession de 15 ans	477 €
Concession de 30 ans	862 €

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 01/07/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-10-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*